



Jeudi 12 septembre 2019 à 18h00

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE N° 4 – 2019

° ° 0 ° °

Affiché le 17 septembre 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 20
Procurations : 4

Etaient présents :

Mrs BOUSQUET, COTTAVE-CLAUDET, ESTRADE, FONTA, LABEUR, LECERF, MARETTE, PORTES, PUJOL, et ROUQUET.

Mmes BARRAL, BERBON, BOUSQUET, CHAMPEAUX, DESAINT, EYCHENNE, LIPPENS, PONS, TEYSSIER et ZANIN.

Ont donné pouvoirs :

M. BLANC-GALERA à Mme LIPPENS

Mme GUILLEMAT à Mme ZANIN

Mme RAYNIER à Mme PONS

M. ZAMBONI à M. PUJOL

Absents excusés :

Mmes KEROUEDAN, MAHEU et M. CUJIVES

Secrétaire de séance : M. Pierre PORTES



Les délibérations ci-après ont toutes été adoptées.

Délibérations prises lors de la séance	Objet	Rapporteur
2019 4 1	VACANCE D'UN SIÈGE DE CONSEILLER MUNICIPAL	Louis MARETTE
2019 4 2	MODIFICATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS	Louis MARETTE
2019 4 3	APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 JUILLET 2019	Louis MARETTE
2019 4 4	BATIMENT 17 RUE MARTIMOR : autorisation de participer à une vente aux enchères publiques	Louis MARETTE
2019 4 5	DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : Compte rendu des décisions prises	Louis MARETTE

Louis MARETTE, Maire et président de cette séance procède à l'appel des membres du conseil municipal. Le quorum étant atteint, il propose de désigner M. Pierre PORTES, Conseiller Municipal, comme secrétaire.

Avant de donner lecture de l'ordre du jour, le maire invitait l'assemblée à observer une minute de silence, en hommage à Paul MULLER, conseiller municipal et 2^{ème} adjoint au Maire décédé, le 5 août 2019, soulignant au préalable son engagement à la cause publique depuis 1971.

N°2019 4 1 : VACANCE D'UN SIÈGE DE CONSEILLER MUNICIPAL

Les effets de la vacance d'un siège de conseiller municipal sont différents selon que la vacance intervient dans une commune de moins ou de plus de 1 000 habitants.

En effet, des règles spécifiques existent, garantissant le remplacement des conseillers municipaux par le suivant de la liste, sans que les électeurs soient de nouveau invités à voter (art. L270 du code électoral).

Le candidat venant sur la liste « Mazères Ensemble » après le dernier élu lors des élections du 23 mars 2014 est Madame Hélène BOUSQUET ;

Conviée par Monsieur le Maire à participer à cette séance, l'assemblée, **à l'unanimité** a acté son installation comme conseillère municipale et un procès-verbal a été dressé.

N°2019 4 2 : MODIFICATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS

Compte tenu de la proximité des échéances électorales, Monsieur Paul MULLER ne sera pas remplacé dans ses fonctions d'adjoint et les délégations qui lui étaient consenties ne seront pas réattribuées.

Le conseil municipal déterminant librement le nombre d'adjoints, sans que celui-ci ne puisse excéder 30% de l'effectif légal de l'assemblée, Monsieur le Maire a invité l'assemblée à se prononcer sur la détermination du nombre de postes d'adjoints, arrêtant ainsi à 7 postes contre 8 initialement.

Adoptée à l'unanimité

N°2019 4 3 : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 JUILLET 2019

En vertu de l'article 28 du règlement intérieur du conseil municipal de la commune, chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2019 a été adopté à l'unanimité.

N°2019 4 4 : BATIMENT 17 RUE MARTIMOR : autorisation de participer à une vente aux enchères publiques

Vu l'annonce légale parue sur la « Dépêche du Midi » et « La Gazette Ariégeoise » du 23 août 2019 informant de la vente aux enchères publiques mardi 8 octobre 2019 à 14 heures d'un ensemble locatif sur la commune,

La mise à prix est fixée à la somme de 75 000 €,

Vu le CUa en date du 14 septembre 2018 sollicité par la SELARL ALZIEU-PUIG,

Vu l'arrêté préfectoral prononçant l'insalubrité du logement sis 17 rue Martimor, cadastré section E n°2082 du 31 décembre 2013,

Vu la délibération n°2019 3 3 en date du 5 juillet 2019 autorisant l'ouverture de crédits par Décision modificative n°4 afin de procéder aux travaux de mise en sécurité de la toiture du dit immeuble,

Vu le cahier des conditions de vente établi par Maître Sylvie ALZIEU, Avocat au Barreau de l'Ariège,

Vu le procès-verbal de description établi par Maître Olivier RIOUFOL, Huissier de Justice à Foix (Ariège) 23 rue Delcassé en date du 4 mars 2019,

Vu le dossier de diagnostics techniques établi par Monsieur Bernard CROUZIL gérant de la SARL OMNI + en date du 4 mars 2019,

Vu la nécessité pour la commune de se mettre en conformité avec le SCOT de l'Ariège en atteignant l'objectif de 20% de logements sociaux sur son territoire, contre 5% à ce jour, et la volonté de revitaliser le cœur de la Bastide, tout en facilitant la mixité sociale

L'assemblée, à la majorité, Monsieur LECERF s'étant prononcé contre

- A autorisé :
 - La participation de la commune le 8 octobre 2019 à la mise en vente aux enchères publiques de l'ensemble locatif situé à Mazères 17 rue Martimor, afin de soutenir cette enchère dans la limite de 80 000 € hors frais de notaire, d'avocat et de procédure en sus,
 - la désignation de Maître Sylvie ALZIEU, avocat, aux fins de représentation de la commune dans cette procédure,
 - l'ouverture des crédits nécessaires à la dite acquisition augmentée des frais annexes par DM N°6 d'un montant de 100 000 €.

N°2019 4 5 : DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :
compte rendu des décisions prises

Présentées par Monsieur le Maire, elles ont concerné :

- La location d'appartements communaux et la retenue de cautions
- La signature d'un contrat de location et de maintenance d'un photocopieur pour la bibliothèque municipale
- La signature d'un contrat d'entretien pour l'ensemble du matériel de cuisine de l'école élémentaire Victor Hugo
- La délivrance de concessions funéraires au cimetière communal
- La signature de l'avenant n°4 au lot 7 « sols durs/faïence » du marché de travaux pour la mise en conformité thermique et accessibilité des salles municipales Séminaire et Fébus et mise aux normes des sanitaires et de la cuisine suite à la modification des prestations sur chantier : confection et pose de carrelage SAS d'entrée
- La signature d'un bail commercial avec la Société LOCAPOSTE pour l'utilisation de divers locaux dépendant de l'immeuble sis Place du Général de Gaulle pour une superficie de 133 m²
- Les demandes de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2019 (D.E.T.R) pour :
 - l'extension du dispositif de vidéoprotection,
 - les travaux d'aménagement des Berges de l'Hers au Droit du Faubourg St Louis



L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h00.